

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2008

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU
Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO,
Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie
NEDEAU, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mr Michel
AUPERIN.

Absents excusés : Mme Flora GAUTHIER- LAURENT, Mme Dominique LAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Pascale SARRET

Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mr Jean-Pierre BONAMY

Pouvoir de Mme LAURENT Flora à Mme ROUAULT Jacqueline

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal
du 12 septembre 2008.

FINANCES :

- Etat des finances au 13 octobre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 13 octobre 2008 pour le
budget général

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier leur a été
adressé pour préparer le budget 2009

- Electrobox

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

1) que suite à une mauvaise compréhension entre la comptabilité et le Trésor Public
la délibération modificative prise lors du conseil municipal du 12 septembre 2008 doit
être annulée.

2) que le budget « Electrobox » est maintenant clôturé et laisse apparaître un
excédent de 10 123.55 Euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'annuler la délibération
modificative et de transférer la somme de 10 123.55 Euros au budget général de la
commune.

- Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de
conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté
interministériel du 16 septembre 1983 et sera attribuée à Madame BORDERAS

Martine, receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- Frais de déplacement

Après en avoir délibéré et sur présentation d'un justificatif le conseil municipal décide
d'accorder des indemnités kilométriques aux conseillers municipaux, à l'exception
des Maires et des Adjoints, qui se rendront en réunion à l'extérieur de la commune et
ce à compter du 01 novembre 2008.

- SIVU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution du SIVU de St Martin d'Auxigny un excédent est constaté.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte l'affectation de l'excédent de résultat, soit 1 434.67 €uros pour la commune d'Allogny.

- Régie de Timbres

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de porter à 200 €uros la régie de timbres pour que cette même régie serve aussi à acheter des mobicartes auprès de l'agence postale.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Atelier municipal

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'emprunter la somme de 100 000 €uros au taux de 5.5 % sur 20 ans auprès du Crédit Agricole.

- Vente Electrobox

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint fait part au conseil municipal que la société Electrobox souhaite acquérir 30 m² du côté de l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré (2 abstentions) le conseil municipal décide de vendre cette superficie à la société Electrobox pour un montant de 100 €uros et demande que tous les frais soient à la charge de cette société.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu une lettre de Mr PROT André demeurant 7 rue du Parc. Cette demande sera étudiée par la commission bâtiment.

- Ancien presbytère/Ancienne poste

Mme Catherine PASQUET informe le conseil municipal que les travaux commenceront le 3 novembre 2008

- Aménagements et mise en accessibilité de la Mairie

Mme Catherine PASQUET donne le compte rendu de sa commission sur ce sujet. Après en avoir délibéré (1 abstention) le conseil municipal décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la DDEA. Le montant de la prestation s'élève à 3 797.30 €uros TTC

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint explique que sa commission ne souhaite pas que les tarifs 2009 concernant la location de la salle polyvalente et la Maison des Associations soient augmentés. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de ne pas changer ces tarifs.

Par contre en ce qui concerne les autres tarifs (sauf la cantine et le garderie) la commission demande une augmentation de 2%. Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais décide de revoir cette demande lors du conseil municipal de décembre.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- que le journal de fin d'année sera conçu par un imprimeur. Une étude comparative de prix est en cours.

- Qu'un championnat de vélo UFOLEP aura lieu les 11 et 12 juillet 2009 sur la commune. Une réunion aura lieu avec les organisateurs.

- Que le tour de France passera par Allogny le 15 juillet 2009
- Qu'il vient d'être informé par le cinéma rural itinérant d'une baisse significative de fréquentation dans les salles.
- De la lettre du Basket Club des Terres Vives qui remercie la commune d'avoir répondu (même négativement) à sa demande de subvention car nous avons été les seuls du canton à répondre.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Route de Méry es Bois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux pourraient être financés, en partie, par les amendes de police. Il attend la réponse du Conseil Général.

- Rue des Rois

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint informe que la phase 1 est terminée. Certain détails sont à revoir. La phase 2 est programmée pour 2009.

- Les Girards

Monsieur Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe que les buses sont posées.

ASSAINISSEMENT :

- Etat des finances au 13 octobre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 13 octobre 2008 pour le budget assainissement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération prise lors du conseil municipal du 12 septembre 2008 pour l'admission en non valeur d'une créance irrécouvrable doit être prise sur le budget assainissement et non général et que le montant est de 1046.80 €uros et non de 697.86 €uros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de revoir ce sujet lors du conseil municipal de décembre.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, étudiera pour le conseil municipal de décembre le rapport établi par une stagiaire sur l'étude d'extension du périmètre du service assainissement collectif

SCOLAIRE :

- Election des parents d'élèves

Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint informe le conseil municipal du résultat des élections de parents d'élèves

PERSONNEL

- Organisation de la journée de solidarité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Comité Technique Paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable sur le fait que la journée de solidarité soit effectuée sous forme d'heures supplémentaire ou complémentaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal entérine cette décision.

AFFAIRES EXTERIEURES :

Communauté de Communes en Terres Vives

Après en avoir délibéré le conseil municipal nomme Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal comme délégué suppléant au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signalitique de la Zones Artisanales sera unifiée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des cartes IGN représentant le territoire de la communauté de communes sont à vendre auprès de la CCTV au prix de 35.29 €uros HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint est membre de la Commission Intercommunautaire d'Action Sociale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la modification des statuts de la CCTV a permis la centralisation et le paiement des transports des scolaires vers le complexe sportif Cathy MELAIN.

La participation de la commune pour l'année scolaire 2007-2008 s'élève à 8.60 €uros par enfant et à 10.95 €uros pour l'année scolaire 2008-2009.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de participer à hauteur de ces montants.

S.I.R.D.A.B.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un registre est à disposition du public pour recevoir leur observation sur le périmètre du SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération berruyère.

SDE18

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, donne un compte-rendu de la dernière réunion.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint souhaite qu'une entreprise intervienne pour le branchement des décorations de Noël. Le SDE18 sera contacté

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 07 juin 2009.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'un commerçant ambulant qui souhaite vendre des pizzas. Après en avoir délibéré le conseil municipal est favorable à son installation le jeudi ou le vendredi.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe qu'une démonstration sur la mise en route du chauffage de la salle polyvalente aura lieu ce samedi.

Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal, demande pourquoi tous les commerçants n'ont pas été invités à l'inauguration du nouvel atelier municipal et pourquoi on ne prend pas plus de marchandises chez eux lors de manifestations.

Les artisans de la Zone Artisanale ont été invités. La population d'Allogny pourra visiter l'atelier municipal le samedi 24 janvier avant les vœux.

Mr André PACYNA, conseiller municipal, souhaite connaître les dates de passage des convois exceptionnels. Mr le Maire informe que l'entreprise et la DDEA préviendront en temps utile.

La séance est levée à 20 heures 20.